

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2024 à 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 février 2024 à 18h30, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 janvier 2024, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	16 février 2024
Date d'affichage	12 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents	60
Pouvoirs	10
Votants	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DUCROCQ GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON
M. Roland COLINET

Etaient excusés :

M. Patrick DAIRAIN donne pouvoir à M. Michel BLONDIN
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Michelle DELAGE donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN
M. Emmanuel DELAHAYE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Maryse DUBOS

Le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 18 janvier 2024 (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL)

ADMINISTRATION GENERALE

1) 2024.017 Adoption du règlement intérieur de l'assemblée de la CABS.

Monsieur WALRAVE interpelle le Président considérant que ce point fait suite à son intervention au cours d'un précédent Conseil d'agglomération, intervention qui se voulait non injurieuse, non diffamatoire visant simplement à mentionner une « vérité implacable ». Il ajoute qu'à travers ce règlement, le Président exerce « un abus de pouvoir de Police » et entend « museler la démocratie ». Il mentionne la suppression de l'article 11 (du précédent règlement) sur les sanctions pour absences et illustre ses propos par les absences constatées notamment du 1^{er} Vice-Président les 27/06, 21/09 et 8/11, sans application de sanction. Il demande la réintégration de cet article.

Il précise que son intervention a eu le mérite de remobiliser certains VP. « Pour autant, il constate et regrette que lorsque des VP sont interrogés sur des sujets précis, ces derniers renvoient l'interlocuteur aux services de la CABS. Il trouve cela anormal. Il ajoute que les VP doivent arrêter de prendre la DGS, les DGA, les Chefs de service pour des larbins. Il considère que ce n'est pas aux services, d'établir la feuille de route mais au Président et VP même si la DGS, les DGA et chefs de service, s'accaparent aisément de leurs tâches.

Puis, il invite à voter contre ce règlement intérieur qui renforce le pouvoir du Président et « fait la part belle à l'exécutif ».

En réponse, le Président rappelle que le Président détient le pouvoir de la Police de l'assemblée dont le rôle consiste notamment à régulariser les prises de parole et propos excessifs qui peuvent y être prononcés.

Dans le même esprit, Monsieur TONOLLI appelle à voter contre ce règlement pour plusieurs raisons.

La première, il regrette la suppression de l'article relatif aux sanctions potentielles pour manque d'assiduité. Il illustre ses propos en indiquant qu'il trouve regrettable qu'un élu, soumis à une exigence d'exemplarité, titulaire d'une délégation, ne se voit pas réduire son indemnité pour absence aux commissions ou séances communautaires.

La deuxième raison, est le délai trop court (cinq jours) pour prendre connaissance des rapports parfois volumineux, tel que le DOB, inscrits à l'ordre du jour. Il estime « qu'on peut faire beaucoup mieux ».

La troisième raison concerne le délai de dépôt 48 heures à l'avance des vœux et motions ne permettant pas d'être en phase avec l'actualité. Il demande de maintenir la possibilité de déposer un vœu ou une motion en urgence, le jour même du Conseil, d'autant plus que l'ordre du jour est adressé cinq jours avant la tenue de la séance, laissant ainsi plus que trois jours pour prendre connaissance des rapports et proposer le cas échéant, un « ajout » (vœu ou motion).

Puis, il évoque la limitation à deux minutes d'expression des questions orales ou vœux et motions qu'il considère comme une volonté de « museler toutes oppositions potentielles », l'assemblée délibérante devenant ainsi « une chambre d'enregistrement ».

Enfin, il indique que ce règlement lui rappelle la protection des élus en cas d'accident du travail et interpelle le Président quant à la demande formulée par Monsieur HENRIQUE consécutive à sa chute de vélo pour se rendre au Conseil d'agglomération du 22/12/2022, demande restée sans nouvelle.

En réponse, le Président précise que ce règlement est en conformité avec le CGCT. Il ajoute que pour « renforcer la démocratie », et permettre à un maximum d'élus de prendre la parole, il est nécessaire de limiter la prise de parole à deux minutes.

Monsieur DOVERGNE s'associe aux propos de Messieurs WALRAVE et TONOLLI notamment pour en ce qui concerne la limitation à deux minutes de parole. Il ajoute regretter l'ordre du jour qu'il estime « bien maigre » à l'exception du DOB. Il souhaiterait des projets « plus structurants » à l'ordre du jour.

En réponse, le Président précise qu'au conseil Régional des Hauts de France, le temps de parole des questions orales est également limité à deux minutes.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, dite loi « Engagement et Proximité »,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2020.136 du 16 décembre 2020 par laquelle le Conseil d'agglomération a adopté son règlement intérieur,
- Vu le rapport du Président,

- Considérant que ce règlement intérieur mérite d'être modifié, et complété de sorte à préciser notamment :
 - ✓ Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire ;
 - ✓ Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés ;
 - ✓ Les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 49 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT –BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – SANNIER – LEFEBVRE – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – DEROUSSENT – MAISON – BOURCERONDE – DORION – DUVAL ; 16 contre : TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – PARSIS – MACHAT – DELOISON – DELOHEN – WALRAVE – MENOURIE – HENOCQUE – LANGLET – Mmes ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – FROISSART-SENLIS ; 5 abstentions : BOUTROY – JACOB – TRENCART DUCROCQ – Mme DUBOS)

D'approuver le nouveau règlement intérieur de de l'assemblée de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, mandature 2020/2026 ci annexé à la présente délibération.

D'autoriser le Président à signer le règlement intérieur.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2024 à 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 février 2024 à 18h30, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 janvier 2024, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	16 février 2024
Date d'affichage	12 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents*	61
Pouvoirs*	9
Votants	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON
M. Roland COLINET

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Michelle DELAGE donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN
M. Emmanuel DELAHAYE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Secrétaire de séance : Mme Maryse DUBOS

2) 2024.018 Demande de retrait de la commune de Liercourt de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Monsieur WALRAVE prend la parole :

« Cette délibération très littérale sur la forme s'est accompagnée d'une explication chiffrée sur le fond de l'évolution dramatique de notre budget suite à cette fusion en communauté d'agglomération. Les conditions négatives de cette fusion à l'encontre des communes rurales sont aujourd'hui reconnues par les associations des élus, notamment l'AMRF : Monsieur Luc WAYMEL et Bertrand HAUCHECORNE, Président de la Commission finances des Maires Ruraux de France, Madame Nathalie BRODIN, Responsable du Département 'finances et fiscalités locales' à l'AMF. Madame Nathalie BRODIN dit ceci concernant les éléments d'explication demandés sur les fortes baisses de DGF depuis 2018 : « Les fortes diminutions de DGF subies depuis 2018 par la commune de Liercourt sont liées à la fusion de l'EPCI intervenue en 2017 lors de la création de la communauté d'Agglomération de la Baie de Somme ». Monsieur David LISNART a d'ailleurs écrit au Président (vous avez reçu la lettre le 22 juillet 2022) pour lui signaler ce problème. Le Président, Pascal DEMARTHE, n'a pas voulu intégrer cette problématique au projet de territoire. Avec Monsieur Laurent SOMON qui m'accompagne jusqu'au Ministère des collectivités territoriales, nous avons reçu ce même constat du Ministère.

Le constat est unanime, la forte dégradation des finances de ma commune est liée à cette fusion.

Monsieur le Président, pourriez-vous me citer les principaux éléments de la dette s'il vous plaît ? Je crois que cette question vous pose problème. Alors je vais vous le dire, la dette provient pour l'essentiel pour 31 millions de la ville d'Abbeville, pour 26 millions de l'ex communauté de communes de l'Abbeillois, pour 8 millions pour le conservatoire, pour 12 millions pour les travaux neufs de voirie, dont 10 millions pour la seule zone urbaine, quelques euros encore pour les bâtiments scolaires, quelques euros encore sur les cotisations du SDIS. Je n'invente rien, vous pouvez retrouver toutes ces infos sur le site de la DGFIP.

Chacun sait aujourd'hui que je peux vous analyser n'importe quelle commune en moins de 1 minute

Le potentiel fiscal de ma commune est de 736 euros, il dépasse le seuil des 693 euros qui permet d'être éligible à la DSR de péréquation, DSR C cible, DNP. Ce même potentiel financier a fait chuter la DCRTP, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle. Elle était de 7500 euros en 2017. Elle est aujourd'hui de 757 euros. Le cumul de ces baisses est de 45 000 euros. C'est 9 années consécutives de baisses des dotations, soit 48 % de baisse quand dans le même temps le coût des dépenses de charges a augmenté d'environ 35 % sur ces mêmes 9 années. Comment concevoir cette énorme baisse des ressources et cette énorme hausse des coûts ? C'est juste une ineptie. La ruralité c'est 33 % de la population qui doit entretenir 86 % du territoire national.

L'exemple de la commune d'Allery, qui après avoir rejoint la CC2SO (Communauté de Communes Somme Sud-Ouest), a vu ses finances s'améliorer considérablement, est la preuve tangible que ma situation deviendra bien meilleure avec la communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre.

Et puis, dans cette communauté d'agglomération où les seules priorités sont axées sur le « tout urbain », le « tout tourisme », les élus abbeillois et les élus de l'exécutif réunis emportent tout sur leur passage. Qui plus est, cette politique vous est favorisée par de nombreuses décisions gouvernementales absurdes, par des politiques territoriales, régionales et départementales, elles aussi trop axées sur les zones urbaines et touristiques. La politique nationale du gouvernement, majoritairement constitué de Ministres Parisiens, du 7^{-ème} et 8^e arrondissement, qui ne se soucient guère de la ruralité et appliquent au niveau local les directives sans aucune empathie, sans aucun discernement, dans l'indifférence de nos villages. On touche là au plus haut point au déclassement de la ruralité

Nos ruralités sont en train de crever. Les commerces ferment les uns après les autres, sans repreneur, pour exemple : « Le temps jadis » à Erondelle, « L'étape » à Liercourt, « Le camion d'or » à Hallencourt, « Le pont d'Hure » à Allery, la « Picardière » à Epagne Epagnette, le « Bistrot de pays » de Mons Boubert porté par la municipalité.

Lors d'un Conseil communautaire je suis intervenu sur l'expansion de la gendarmerie de Saint-Valéry et la désaffectation de notre caserne d'Hallencourt. A l'occasion de la revue de casernement le 7 janvier à l'Abbaye de Saint Riquier, je ne pensais pas que la COB d'Abbeville (gendarmerie d'Abbeville, d'Hallencourt et Ailly le haut clocher) viendrait appuyer ce constat. En effet, pendant que l'on crée des effectifs supplémentaires sur le littoral, les communes rurales par l'intermédiaire de la COB d'Abbeville a vu ses effectifs diminués de 24 en 2022 à 18 en 2024. Toujours ce même mépris, ce même abandon à nos ruralités. Cela s'appelle déshabiller Paul pour habiller Jacques. Bien entendu, je ne révélerai pas l'auteur car ils sont tenus au devoir de réserve des militaires. Mais manifestement à cette occasion, on voulait certainement que les élus ruraux s'emparent du sujet pour porter ce problème. Comment comprendre que la brigade pour déposer plainte soit à Ailly le haut clocher ? comment combattre les problèmes quotidiens, les problèmes de cambriolages dans les magasins, les problèmes intrafamiliaux dans de telles conditions.

Je le dis et je le répète volontiers, le « tout urbain » et le « tout tourisme » sur notre communauté d'agglomération m'exaspère au plus haut point. Les touristes qui viennent sur notre territoire pour une ou deux journées sont mieux considérés et mieux respectés que les habitants qui y vivent 365 jours de l'année. Ces fameux touristes qui ne pèsent que 6,5 % du PIB sont mieux

considérés, mieux respectés que les habitants qui travaillent dans les commerces, les industries, l'artisanat, les services à la personne et plus largement, que tous les habitants qui participent à hauteur de 85 % de ce même PIB. Toujours plus de tourisme, toujours moins d'habitants, car on s'occupe plus des premiers que des seconds. C'est aujourd'hui la pensée qui circule à l'intérieur des terres. Une pensée à bas bruit.

Pour poursuivre : d'autres soucis multiples, administratifs ou d'équité sont restés non résolus et me laisse penser que l'on ne veut nullement les régler. Le refus de prendre en charge les dépenses de canal d'assèchement pour 20 000 euros de travaux par an, et, dans le même temps, on prend 300 000 à 400 000 euros pour le littoral.

Une politique sur la GEMAPI, fléchée essentiellement sur la submersion marine alors que beaucoup de communes sont sous la menace des inondations et des coulées de boue. L'actualité est remplie des nombreux dégâts sur les inondations et les coulées de boue, Le Gard, L'hérault, en septembre, Saint Martin Vésubie, le Pas De Calais, La Vendée, la Charente, en automne, la Dordogne les 11 et 12 décembre, la vallée de la Roya en 2021. Je le répète constamment, le danger est beaucoup plus grand dans l'intérieur des terres que sur la submersion marine.

Une autosatisfaction du Président à faire voter des documents tous plus creux les uns que les autres. Aujourd'hui, pour en discuter avec les Maires ruraux, aucun ne sait, aucun ne connaît une mesure réelle du PREST qui se décline concrètement sur le terrain. Sur la restitution du P.A.S (Projet d'Aménagement Stratégique), de la version une du D.O.O (Document d'Orientation et d'Objectifs) et de ses ateliers qui ont suivi en juin 2023 : 21 personnes convoquées, 5 présentes ; pour au final constater des zones complètement oubliées Il suffit de tracer un axe Crécy en Ponthieu-Oisemont, et tout ce qui se situe à l'EST de cet axe est totalement oublié Les fameuses « patates » que Madame DORION, Messieurs PATTE, LEFEBVRE et PARSIS ont remarqué.

Et pour finir sur les documents tous aussi utiles à l'amélioration et à l'équité du territoire, j'en termine avec le fameux Projet de Territoire. Une semaine d'ateliers sur les différentes compétences pour en arriver à des fiches actions qui n'ont fait que poser un diagnostic, alors que toutes et tous nous attendions un remède, un traitement à ce climat d'injustice et d'inégalité qui ronge notre communauté d'agglomération.

J'ai eu l'occasion de participer à l'atelier Politique de la Ville sous la Présidence de Monsieur Éric BALEDENT. Il y avait, Messieurs PATTE, JACOB, DANTEN, Mesdames, VASSEUR, LEPLOMB Sur cet atelier qui a été certainement le plus constructif, nous avons convenu que la Politique de la Ville ne peut pas se dupliquer au reste du territoire et qu'il faudrait prévoir d'autres mesures d'équité au territoire rural. Résultat : le cabinet d'étude, dans sa fiche action nous indique qu'il faut mettre en place la Politique de la Ville sur l'ensemble du territoire. Il n'a pas tenu compte de nos réflexions Un mépris total de notre atelier. Alors on est peu, j'ose presque dire, je suis seul, à repérer ces incongruités

Le Projet de Territoire n'est pas le document de réflexion des élus mais le document d'application du Président et du cabinet d'étude CALLA CONSEIL, et de votre précédent DGS. Ce dernier surtout connu pour présider en lieu et place du Président, capable d'une influence excessive et anormale sur les élus ruraux et pas que sur les élus, les murs de la CABS en savent quelque chose.

Le Président, lors de son discours des vœux 2024 annonce vouloir mettre en place dans le cadre du Projet de Territoire un fond de concours. Monsieur le Président, le fonds de concours n'est pas de votre science. Avant votre accession en 2020, déjà en 2018, en interpellant Monsieur DUMONT sur la politique en direction de la ruralité, Monsieur JACOB ici présent m'avez demandé « Que veut tu que l'on fasse ? ». À cette question de Monsieur Claude JACOB, j'avais répondu qu'il faudrait envisager un fonds de concours où une Dotation de Solidarité Communautaire. Oui, et heureusement encore une fois je n'attends pas que l'on m'impose des directives. Je suis en capacité de faire des propositions sur notre fonctionnement. J'ai eu l'occasion de discuter du fonds de concours avec l'ancien DGS, avant que vous n'usurpiez mon idée. C'est un manque de fairplay manifeste de votre part. Je vous le répète constamment. En l'état de nos budgets, le fond de concours sera pour certaines communes complètement stérile. Le fond de concours ne vaut que si une commune a de la CAF (...)

Monsieur le Président, vous êtes trop engagé par ailleurs pour consacrer le temps suffisant aux nombreux problèmes de la CABS. Oui la situation de la CABS demanderait de s'y consacrer à plein temps.

Suite au drame de CREPOL, elle a raison, elle a du courage, Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire de Roman sur Isère, sur l'investissement aux quartiers Politique de la ville. C'est effectivement 95 milliards d'euros sur 25 années, contre quelques milliers d'euros à nos ruralités. En quoi, avec des services publics de proximité, des animations de quartiers, des accueils de loisirs, des transports, des pôles socio-culturels et sportifs, des pôles collaboratifs; les habitants des quartiers, les enfants des quartiers, seraient en plus grande précarité que les habitants et les enfants de nos villages qui n'ont aucun de ces équipements, des enfants qui traînent pendant les vacances sans intérêt, sans occupations, sans terrain de jeu, des oubliés, des méprisés, des abandonnés et qui se taisent qui se contentent avec beaucoup de sagesse des conditions difficiles. Je devrais vous parler encore, du jardin partagé à 225 000 euros. Les représentants du milieu agricole ici présents, devraient être subjugués par ce montant exorbitant. Je connais une petite entreprise,

à côté de chez moi qui pouvait certainement faire quelque chose de bien pour 40 000 euros. Oui, c'est compliqué pour un Maire comme moi, de voir que l'on me retire de l'argent chaque année et que par ailleurs, on gaspille encore pour aménager des traversées du Ponthien avec des aménagements somptueux, des coûts prohibitifs. On gaspille sur des équipements superflus, quand des habitants n'ont pas droits aux équipements essentiels.

Tous vos propos dans les journaux sont faux. Si la CABS assure la collecte des déchets, ce sont les habitants eux même qui en payent l'imposition. Ce n'est pas la CABS qui finance la GEMAPI. C'est encore sur la taxe d'imposition foncière que les habitants la payent. Pour les écoles : idem. C'est un transfert de charges des communes, pour les couches de roulement. C'est quelque chose que nous avions sur la CCRH, donc pas vraiment un plus, idem pour les travaux neufs de voirie.

Quand je me rappelle la précédente mandature de Monsieur Nicolas DUMONT, je me dis que nous avons perdu au change. Si, à cette époque, j'étais exigeant auprès du Président et du Vice-Président aux finances sur le contrôle de la dette, j'avais l'occasion avec son Directeur de cabinet de converser souvent et longuement. Une commune qui voulait quitter la CABS le pouvait. Nous étions à cette époque en démocratie. Nous sommes maintenant sous un potentat, nous sommes séquestrés. Nous sommes séquestrés à donner chaque année 99 000 € sans aucune retombée. La fiche de la DGFIP est là, sous mes yeux

Monsieur le Président. Comme je m'attache à être pragmatique. Cela fait 6 fois 99 000 euros que je verse chaque année, soit 594 000 euros en six années. Si je considère que je dois participer aux dépenses de l'ensemble du personnel, qui est de 51 %, j'ai donc 302 940 euros à déduire des 594 000 euros. Il reste donc 291 060 euros. Si je retire les 77 000 euros de couche de roulement, il reste donc 214 060 euros d'envol vers la CABS en 6 années, pour une commune de 380 habitants. Cela est énorme. C'est clair, en plus de devoir assumer la dette des autres, la dette d'une commune qui a été beaucoup moins vertueuse dans sa gestion budgétaire, nous sommes contraints à une extrême privation d'investir pour nos habitants.

Est-il encore normal que dans le même temps, où nous avons vu nos budgets communaux s'effondrer, le budget de la ville a augmenté d'un million d'euros. Cela permet d'abonder le CCAS, de venir en aide alimentaire, en aide au chauffage, en aide aux cantines, aux plus précaires, quand cela totalement impossible dans nos villages.

Monsieur le Président, vous vous réjouissez du dispositif Village d'Avenir et dans le même temps dans certains villages, nous avons fermé des classes. Avant de faire des Villages d'Avenir, faites très attention de ne pas faire des villages du présent, des villages du passé. Ce dispositif est encore un attrape nigaud.

Monsieur le Président, bien des choses nous oppose. Alors, laissez-nous vivre, laissez-nous espérer, laissez-nous libre. Nul n'a le droit d'emprise sur mes habitants. La République a trois enfants : les villes, les zones touristiques et la ruralité. Manifestement, il y a un enfant maudit, un enfant non désiré qui se nomme la ruralité. Les élus, les employés de ma commune sont des esclaves de la République, et les habitants en sont les clochards.

Messieurs les Maires ruraux, halte là. Réveillez-vous. L'actualité des fermetures de classes vous rattrape. Nos habitants voient cet abandon dans nos ruralités, voient ce mépris de nos enfants. Voyez cette colère du monde agricole. Voyez cet abandon des services publics. Voyez ces fermetures de commerces. Voyez cet aménagement du territoire toujours plus injuste. Vous êtes, chers collègues, les seuls à vous satisfaire de ce constat dramatique.

Collègues Maires ruraux,

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?
Entends-tu les cris sourds des villages qu'on enchaîne ?
Ici, il y a des villes où les gens aux creux des lits font des rêves.
Ici vois-tu, nous on marche, nous on souffre, nous on crève.
Joseph KESSEL et Maurice DRUON revisité. »

En réponse le Président apporte les suivantes :
Tout d'abord, je tiens à redire ici, qu'avec les membres de mon bureau et les équipes de la CABS, nous sommes au travail pour œuvrer au service des habitants de toutes les communes de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.
A titre d'exemple, et j'en reparlerai dans quelques instants au moment du DOB, concernant le soutien à la ruralité, comme je l'avais annoncé, un « fonds ruralité » sera mis en place dès cette année afin de soutenir les projets des petites communes.
Les élus ruraux eux-mêmes auront la main sur ce fonds sous le pilotage du Vice-président en charge de la ruralité et des mobilités, Fabrice FRION, et du conseiller communautaire délégué chargé de la ruralité, Christian LESENNE. Ce travail a d'ailleurs déjà commencé hier lors de notre séminaire dans le cadre du Projet de Territoire.
En ce qui concerne Liercourt, vous évoquez dans la presse et ailleurs, de nombreux chiffres n'hésitant pas à tout mélanger et tout additionner dans un savant gloubi bouлга dont vous seul avez la recette Monsieur WALRAVE !

*Vous y ajoutez même la contribution qu'apporte vos habitants par le biais de la fiscalité ou encore la DGF que toucherait l'agglomération par la simple présence de votre commune dans notre intercommunalité.
Cela n'est en rien imputable aux décisions que nous prenons ici à la CABS puisque ces mécanismes concernent toutes les communes de France, quelle que soit leur intercommunalité de rattachement !*

En revanche, je peux vous parler de ce qu'apporte la CABS à Liercourt :

- Voirie

Depuis 2017, la commune de Liercourt a bénéficié d'une bonification de près de 21 000 € sur son enveloppe voirie et de travaux de reprise de la couche de roulement à hauteur de 72 733 € totalement prises en charge par la CABS. Toutes les communes de l'agglomération, loin de là, n'ont pas bénéficié d'un tel montant.

*- Maisons France Service Itinérantes dont vous vantiez les mérites dans le numéro 25 du magazine Baie de Somme Agglo en compagnie d'une habitante de Liercourt et qui permettent d'apporter des services publics en milieu rural
De septembre à décembre 2022 : 4 permanences (10 personnes reçues)
De janvier à décembre 2023 : 11 permanences (23 personnes reçues)*

- Scolaire

Vous n'avez pas d'école ni de cantine dans votre commune. Mais vos enfants sont scolarisés dans le RPI de Fontaine – Erondelle – Liercourt pour lequel nous sommes justement en train de nous battre afin de sauver une classe de la fermeture.

- Santé

Octobre rose 2022 : 19 octobre, temps d'information sur le dépistage organisé du cancer du sein

Octobre rose 2023 : 21 octobre portes ouvertes au club canin

Distribution des parcours mammographie dans les boîtes aux lettres (nous avons fourni les flyers) et nous avons fourni de la décoration

En 2024, distribution dans les boîtes aux lettres des parcours de dépistage du cancer colorectal

Intervention dans le RPI auprès des élèves de la maternelle au CM2.

- Au-delà de Liercourt, dans les centres bourgs les plus proches

Je pourrais également citer les services portés par la CABS dont bénéficient les habitants de Liercourt à Hallencourt ou Longpré-les-Corps-Saints, comme les centres de loisirs, le conservatoire qui décentralise désormais ses activités, nos déchetteries qui vont être modernisées ou encore le programme d'activités sportives qui est proposé aux communes de la CABS dans le cadre des JO de Paris 2024 et dont les habitants de Liercourt bénéficieront également.

Ainsi, que ce soit à Liercourt ou dans le bourg-centre le plus proche, nos administrés de Liercourt ont accès à toutes les politiques mises en œuvre par la CABS. Tout cela concourt à maintenir un équilibre sur ce territoire.

- La GEMAPI

75% du produit de la taxe (800 000 €) est apporté par les communes d'Abbeville (515 000 €), Cayeux-sur-Mer (169 000 €) et Saint-Valery-sur-Somme (118 000 €)

La contribution s'établit en moyenne à 12,5 €/habitant c'est à dire qu'un ménage moyen de la CABS de 2,2 habitants paie environ 27,5 € de taxe GEMAPI.

La part de taxe adossée à la taxe sur le foncier bâti la plus importante est constatée à Cayeux-sur-Mer avec 35 €/hab, à St Valery-sur-Somme avec 28 €/hab et Limeux avec 25 €/hab : très globalement un ménage moyen dans ces 3 communes paie respectivement 77 €/hab, 62 €/hab et 55 €/hab.

Pour sa part, la commune de Liercourt contribue à hauteur de 4085€ au produit de la GEMAPI (34ème sur 43) et les habitants de Liercourt à hauteur de 11,7€ par habitant (avant dernière position).

Pour autant, Liercourt va bénéficier du nouveau Plan de gestion du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du canal d'assèchement.

Nous allons inscrire un versement de 34 000€ de la communauté d'agglomération au budget 2024 contre 9000€ auparavant. C'est un effort conséquent par rapport à ce qui était fait jusqu'à présent.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre du nouveau plan de gestion (2024/2028) qui prend désormais en compte les fossés.

Liercourt est largement concerné et je laisserai Robert DEBRAY détailler les actions déjà menées et les actions programmées dans le nouveau plan si besoin.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, issue de la fusion de la communauté de communes de l'abbévillois, de la communauté de communes de la Baie de Somme, et de la communauté de communes de la région de Hallencourt,
- Vu l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales,

- Vu la délibération de la commune de LIERCOURT en date du 20 janvier 2024 décidant son retrait de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la demande de la commune de Liercourt en date du 29 janvier 2024 adressée à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, par laquelle elle sollicite son retrait de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport du Président,

Suite à la demande de Monsieur FRION sollicitant le vote à bulletin secret et en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président fait droit à sa demande et met au vote, étant précisé que sont prises en compte les voix des conseillers communautaires présents, les pouvoirs étant exclus du décompte.

En conséquence, sur 61 conseillers communautaires présents, le résultat du scrutin est le suivant :
 61 votants : 20 pour MM. TONOLLI – BOUCHARD – FRION – LENNE – RIMBAULT – DANTEN – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – DEBRAY – TRENCART – DUCROCQ – HENOCQUE – LANGLET – Mmes ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON ; 39 contre : MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – DOVERGNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – CHATENAY – SANNIER – LEFEBVRE – MARTEL – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – MENOIRIE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – LESENNE – Mmes BOULART – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – BOURCERONDE – DORION ; 2 abstentions : MM. BOUTROY – PARSIS)

Le tiers des membres présents est de 21 voix, la demande de vote à bulletin secret est donc rejetée.

Après vote, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 29 pour : MM. TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LEBLOND – BOUTROY – PARSIS – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – DELOHEN – WALRAVE – DEBRAY – MENOIRIE – TRENCART – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes DUPUY – MONFLIER – NOËL – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DUBOS – FROISSART-SENLS – DUVAL ; 37 contre : DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – LENNE – DUQUESNE – LECOMTE – CHATENAY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – CHEVALLIER – PETIT – RHUIN – VASSEUR – MAISON – BOURCERONDE – DORION ; 4 abstentions : MM. RIMBAULT – DANTEN – DUCROCQ – Mme DEROUSSENT)

De ne pas approuver la demande de retrait de la commune de Liercourt de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2024 à 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 février 2024 à 18h30, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 janvier 2024, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	16 février 2024
Date d'affichage	12 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	9
Votants*	69

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION

***Monsieur Aurélien DOVERGNE ne prend pas part au vote.**

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON
M. Roland COLINET

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Michelle DELAGE donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN
M. Emmanuel DELAHAYE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Secrétaire de séance : Mme Maryse DUBOS

3) 2024.019 Modification de la délégation du Conseil d'agglomération au Président.

Monsieur TONOLLI indique qu'il votera contre ce point considérant que le champ des délégations consenties du Président est déjà large. Il fait mention de la décision prise par ce dernier au titre de sa délégation visant à souscrire un emprunt de 4 millions d'euros, ajoutant « que le conseil d'agglomération n'aura plus rien à voter ».

Le Conseil d'agglomération,

- Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération N°2022.005 modifiée portant délégation de pouvoir au Président,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (69 votants : 60 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – MENOUIRE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – DUVAL ; 8 contre : TONOLLI – HENIQUE – MACHAT – DELOHEN – WALRAVE – LANGLET – Mmes ARCIVAL – FROISSART-SENLIS ; 1 abstention : M. JACOB)

De déléguer au Président pendant toute la durée du mandat le pouvoir d'Attribuer les subventions aux particuliers liées au Programme Local de l'Habitat et aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en cours sur le territoire.

De prendre acte que le champ des délégations ainsi consenties au Président est le suivant :

- Réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- Réaliser les lignes de trésorerie,
- Demander auprès de tous les organismes l'attribution de subventions et de soutiens financiers,
- Fixer les plans de financement des opérations prévues au budget,
- Fixer les tarifs de vente des produits des boutiques de l'office de tourisme communautaire,
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- Fixer les droits prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, des contrats de prestations de service ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans,
- Décider de l'acquisition et de l'aliénation des biens mobiliers et immobiliers,
- Exercer les droits de préemption en application du code de l'urbanisme et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- Prendre toutes les décisions de réalisation d'étude et de diagnostic prescrites pour les opérations d'aménagement ou de travaux,
- Signer les conventions prévues par le code de l'urbanisme pour les participations au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ou pour voirie et réseaux,
- Signer les conventions de redevance spéciale au titre de la collecte des ordures ménagères,
- Intenter les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, en désignant ou non un avocat,
- Signer les conventions techniques et financières relatives à l'aménagement de la voirie avec le Département de la Somme,
- Signer les conventions d'utilisation du domaine public pour le rejet d'effluents traités issus d'une filière d'assainissement vers le milieu superficiel
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Adhérer aux associations qui permettent la réalisation des compétences de la communauté,
- Adhérer aux différents services proposés par le centre de gestion de la Somme,
- Attribuer les logements pour nécessité de service,
- Signer les contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée des agents non titulaires,
- **Attribuer les subventions aux particuliers liées au Programme Local de l'Habitat et aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en cours sur le territoire.**

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2024 à 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 février 2024 à 18h30, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 janvier 2024, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	16 février 2024
Date d'affichage	12 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	9
Votants	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON
M. Roland COLINET

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Michelle DELAGE donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN
M. Emmanuel DELAHAYE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Secrétaire de séance : Mme Maryse DUBOS

4) 2024.020 Désignation d'un référent déontologue au sein de la CABS.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration (dite 'loi 3 DS) portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Elu local,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Elu local,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1-1, et R. 1111-1- A et suivants,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'Elu local,
- Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération de l'organe délibérant,
- Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,
- Considérant la candidature de M. Pascal POUILLOT aux fins d'exercer les missions de référent déontologue de l'Elu local au sein de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,

Il est procédé au vote à bulletin secret, le premier tour de scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 70

Abstentions : 5

Nombre de suffrages exprimés : 65

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 65 pour et 5 abstentions)

De mettre en place à compter de l'exécution de la présente délibération un référent déontologue des élus locaux dans les conditions prévues par le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

De désigner en qualité de référent déontologue des élus locaux de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme M. Pascal POUILLOT jusqu'au prochain renouvellement général de l'assemblée délibérante.

De préciser que le référent déontologue élu local peut être saisi par tout élu local de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, par voie écrite, par mail ou par courrier à l'adresse transmise par le secrétariat général.

De préciser que toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

De préciser que le référent élu local étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, et recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

De préciser que le référent déontologue élu local doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

De préciser que le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.)

De préciser que les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

De préciser que le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022 ainsi que par les articles 226-13 et 14 du Code pénal.

De prendre acte que le référent déontologue élu local sera rémunéré par une indemnité prenant la forme de vacations dont le montant est de 80 € maximal par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Elu local.

De préciser que cette indemnité sera versée par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme selon des modalités à déterminer ultérieurement.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

5) 2024.021 Approbation du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Madame ARCIVAL interpelle le Président quant aux accidents de travail et maladies du travail constatés sur l'année 2023, soit 10% de la masse salariale, un taux bien supérieur à la moyenne en France. Elle demande donc une explication.

En réponse, le Président indique qu'une explication lui sera transmise.

En préambule de son intervention, Madame BOSIO félicite le travail accompli par les femmes dans la rédaction de ce rapport « complet », chiffré, avec « des axes de travail », « une évaluation » et « des objectifs ». Puis, elle commente les chiffres du rapport tendant à renverser les stéréotypes constatés au niveau national, illustrant ses propos en mettant en avant les points suivants :

*-Des emplois de Direction occupés majoritairement par des femmes,
-des emplois « techniques » occupés majoritairement par des femmes principalement chargées de l'entretien des écoles,
-des rémunérations Hommes/Femmes différentes, expliquées par une occupation majoritairement féminine des postes de cadres.
Enfin, Madame BOSIO suggère la mise en place de formations et sensibilisation des plus jeunes à travers les centres de loisirs afin de ne plus véhiculer les stéréotypes Hommes/Femmes toujours persistants.*

En réponse à la remarque de Madame ARCIVAL, Madame SCHIPMAN, DRH, précise que la CABS met en place une politique de prévention de sorte à réduire sensiblement le taux d'accidentologie.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu la loi n°2014.873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales,
- Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020,
- Vu les articles L. 2311-1-2 et D.2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS – DUVAL)

De prendre acte du rapport sur la situation de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

FINANCES

6) 2024.022 Adoption du règlement Budgétaire et Financier (RBF) suite au passage à la nomenclature M57.

Monsieur WALRAVE interpelle le Président quant au principe d'universalité budgétaire impliquant le rassemblement dans le budget des dépenses et recettes sans compensation entre elles. Il demande alors comment cela se passe-t-il au niveau de l'ordonnateur pour la TEOM et la GEMAPI et s'il ne serait pas judicieux de présenter pour ces deux taxes un budget annexe.

Monsieur HAUSSOULIER apporte une réponse précise et argumentée tant technique qu'administrative à Monsieur WALRAVE (...).

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-5217-10-8,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°2023.103 du 13 avril 2023 par laquelle la communauté d'agglomération de la Baie de Somme a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,
- Vu l'avis favorable Comptable,
- Vu le projet de règlement Budgétaire et Financier (RBF),
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des finances, sur le RBF et les obligations de la collectivité,
- Considérant que le passage en nomenclature M57 implique la mise en place d'un règlement budgétaire et financier, et ce avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY –

DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB
DEROUSSENT - DUBOS – MAISON – BURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL)

D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2024.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

7) 2024.023 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget primitif : Budget Principal.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1 alinéa 3,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°2024.022 du Conseil d'agglomération du 22 février 2024 adoptant le règlement Budgétaire et Financier (RBF) suite au passage à la nomenclature M57,
- Vu la délibération n° 2023.088 du Conseil d'agglomération du 13 avril 2023 relative au vote du budget primitif du budget Principal,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des finances,
- Considérant que le vote du budget primitif du budget Principal de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme sera soumis au vote du Conseil d'agglomération en mars prochain,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 67 pour MM. DEMARTE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT –DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEBEVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUIRE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT - DUBOS – MAISON – BURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 3 contre : MM. TONOLLI – HENIQUE – Mme ARCIVAL)

D'autoriser la réalisation des investissements anticipés tels que listés dans le tableau ci-après :

Article	Mt Voté CP 2023	Crédits 2024
202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	18 396.12	4 599,00
2031 - Frais d'études	993 778.31	248 444,00
2051 - Concessions et droits similaires	121 233.97	30 308,00
2041511 - Biens mobiliers, matériel et études	15 000.49	3 750,00
204182 - Bâtiments et installations	428 609.34	107 152,00
20421 - Biens mobiliers, matériel et études	2 500.00	625,00
20422 - Bâtiments et installations	212 919.17	53 229,00
2111 - Terrains nus	175 000.00	43 750,00
2115 - Terrains bâtis	80 000.00	20 000,00
2128 - Autres agencements et aménagements	1 308 071.94	327 017,00
21312 - Bâtiments scolaires	104 220.00	26 055,00
21318 - Autres bâtiments publics	481 720.68	120 430,00
2135 - Installations générales, agencements, aménagements	200 995.36	50 248,00
2148 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	30 000.00	7 500,00
21538 - Autres réseaux	498 991.40	124 747,00

21571 - Matériel roulant	8 265.00	2 066,00
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	199 890.16	49 972,00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	150 153.72	37 538,00
21735 - Installations générales, agencements, aménagements	480 000.00	120 000,00
21751 - Réseaux de voirie	6 150 622.35	1 537 655,00
2181 - Installations générales, agencements et aménagements	51 692.80	12 923,00
2182 - Matériel de transport	40 700.00	10 175,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	276 436.24	69 109,00
2184 - Mobilier	81 560.48	20 390,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	338 088.47	84 522,00
2312 - Agencements et aménagements de terrains	202 100.00	50 525,00
2313 - Constructions	4 820 289.50	1 205 072,00
238 – Avances sur commandes d'immobilisations corporelles	120 000.50	30 000,00
	17 591 236 €	4 397 802 €

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2024 à 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 février 2024 à 18h30, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 janvier 2024, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	16 février 2024
Date d'affichage	12 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents*	60
Pouvoirs*	10
Votants	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION

***Monsieur Frédéric DELOHEN quitte la salle et donne pouvoir à M. Philippe WALRAVE.**

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON
M. Roland COLINET

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Michelle DELAGE donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN
M. Emmanuel DELAHAYE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
M. Frédéric DELOHEN donne pouvoir à M. Philippe WALRAVE

Secrétaire de séance : Mme Maryse DUBOS

8) 2024.024 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget primitif : Budget Développement Economique.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1 alinéa 3,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°2024.022 du Conseil d'agglomération du 22 février 2024 adoptant le règlement Budgétaire et Financier (RBF) suite au passage à la nomenclature M57,
- Vu la délibération n° 2023.089 du Conseil d'agglomération du 13 avril 2023 relative au vote du budget primitif du budget Développement Economique,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des finances,
- Considérant que le vote du budget primitif du budget Principal de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme sera soumis au vote du Conseil d'agglomération en mars prochain,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 66 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN M. - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - DOVERGNE - GARET - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - DELOHEN - COEUILTE - BLONDIN J.Y. - BIHET - DEBRAY - MENOURE - TRENCART - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - BOSIO - LEPLOMB DEROUSSANT - DUBOS - MAISON - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENLIS - DUVAL ; 4 abstentions : MM. TONOLLI - HENIQUE - WALRAVE - Mme ARCIVAL)

D'autoriser la réalisation des investissements anticipés tels que listés dans le tableau ci-après :

Article	Mt Voté CP	Crédits 2024
2031 - Frais d'études	50 000,00	12 500,00
2051 - Concessions et droits assimilés	15 510,00	3 877,00
2125 - Terrains bâtis	400 914,00	100 228,00
2128 - Autres terrains	400 000,00	100 000,00
2135 - Installations générales, agencements, aménagements	50 000,00	12 500,00
21751 - Installations complexes spécialisées	56 000,00	14 000,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	3 750,00
2184 - Mobilier	1 000,00	250,00
2313 - Constructions	45 000,00	11 250,00
	1 033 424 €	258 355 €

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

9) 2024.025 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget primitif : Budget Eau et Assainissement.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1 alinéa 3,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

- Vu la délibération n°2024.022 du Conseil d'agglomération du 22 février 2024 adoptant le règlement Budgétaire et Financier (RBF) suite au passage à la nomenclature M57,
- Vu la délibération n° 2023.090 du Conseil d'agglomération du 13 avril 2023 relative au vote du budget primitif du budget Eau et Assainissement,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des finances,
- Considérant que le vote du budget primitif du budget Eau et Assainissement de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme sera soumis au vote du Conseil d'agglomération en mars prochain,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 65 pour MM. DEMARTE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 5 abstentions : MM. TONOLLI – HENIQUE – DELOHEN – WALRAVE – Mme ARCIVAL)

D'autoriser la réalisation des investissements anticipés tels que listés dans le tableau ci-après :

Article	Mt Voté CP	Crédits 2024
2031 - Frais d'études	70 000.00	17 500,00
21561 - Service de distribution d'eau	239 149.00	59 787,00
21751 - Installations complexes spécialisées	8 340.00	2 085,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	8 750.00	2 187,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	21 833.57	5 458,00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	20 000.00	5 000,00
	368 072.57	92 017 €

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

10) 2024.026 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget primitif : Budget Office de Tourisme.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1 alinéa 3,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°2024.022 du Conseil d'agglomération du 22 février 2024 adoptant le règlement Budgétaire et Financier (RBF) suite au passage à la nomenclature M57,
- Vu la délibération n° 2023.095 du Conseil d'agglomération du 13 avril 2023 relative au vote du budget primitif du budget Office de Tourisme,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des finances,
- Considérant que le vote du budget primitif du budget Office de Tourisme de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme sera soumis au vote du Conseil d'agglomération en mars prochain,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 65 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT –DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 5 abstentions : MM. TONOLLI – HENIQUE – DELOHEN – WALRAVE – Mme ARCIVAL)

D'autoriser la réalisation des investissements anticipés tels que listés dans le tableau ci-après :

Article	Mt Voté CP 2023	Crédits 2024
2051 - Concessions et droits assimilés	15 000,00	3 750,00
2135 - Installations générales, agencements, aménagements	7 761,00	1 940,00
21735 - Installations générales, agencements, aménagements	4 810,00	1 202,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 265,00	1 316,00
2188 - Autres	87 937,00	21 984,00
	120 773 €	30 192 €

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

11) 2024.027 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget primitif : Budget Transport.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1 alinéa 3,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°2024.022 du Conseil d'agglomération du 22 février 2024 adoptant le règlement Budgétaire et Financier (RBF) suite au passage à la nomenclature M57,
- Vu la délibération n° 2023.096 du Conseil d'agglomération du 13 avril 2023 relative au vote du budget primitif du budget Transport,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des finances,
- Considérant que le vote du budget primitif du budget Transport de Tourisme de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme sera soumis au vote du Conseil d'agglomération en mars prochain,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 65 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT –DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 5 abstentions : MM. TONOLLI – HENIQUE – DELOHEN – WALRAVE – Mme ARCIVAL)

D'autoriser la réalisation des investissements anticipés tels que listés dans le tableau ci-après :

Article	Mt Voté CP 2023	Crédite 2024
2135 - Installations générales, agencements, aménagements	94 872.00	23 718,00
2155 - Outillage industriel	6 000.00	1 500,00
2156 - Matériel de transport d'exploitation	68 652.00	17 163,00
21753 - Installations à caractère spécifique	8 780.00	2 195,00
2182 - Matériel de transport	236 557.00	59 139,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	48 553.00	12 138,00
2184 - Mobilier	1 309.00	327,00
2188 - Autres	25 240.00	6 310,00
	489 963 €	122 490 €

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

12) 2024.028 Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

Monsieur WALRAVE commente les chiffres du DOB comme suivant :

« Concernant le DOB :

Page 9 : l'économie plonge dans le rouge, mauvais indicateur.

Page 10 : le chômage augmente, mauvais indicateur. Madame BORNE argumente que la DGF sera indexée sur l'inflation. Heureusement, page 11 : Madame BRODIN qui reconnaît les effets négatifs de la fusion sur ma commune vient contredire cette fausse information de Madame BORNE en disant qu'il faudrait 730 millions d'euros d'augmentation de la DGF. Madame BRODIN qui spécifie par ailleurs, 72 milliards de perte de DGF depuis 2008, soit environ 4.5 milliards par an.

Page 20 : + 3.9% sur les bases d'imposition pour nos habitants.

Page 22 : encore une nouvelle suppression avec la taxe d'habitation. Voilà la CVAE : encore un levier fiscal de moins de disponible.

Page 26 : on entre dans le vif du sujet avec les chiffres du budget 2023 : énorme contraction de l'épargne brute à 4 825 385 euros soit 9.87% quant au niveau national on est à 15 ou 16 % pour les communautés d'agglomération. De grosses augmentations sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Page 27 : le ratio de l'endettement. Si l'épargne brute s'effondre, le nombre d'années de désendettement va flamber, car comme il est dit au chapitre 5 du règlement budgétaire et financier un emprunt ne peut rembourser le capital de la dette.

Page 28 : une épargne nette catastrophique à 10 455 euros elle devrait être de 2.5 à 3.5 millions d'euros.

Page 29 : l'effet ciseau. La courbe des dépenses va bientôt croiser la courbe des recettes. Page 31 : les dépenses de fonctionnement augmentent de 100 euros en 3 ans par habitant, une folie.

Page 44 : les ressources. Une CAF propre qui s'effondre avec un recours à l'emprunt forcément plus important.

Page 46 : la GEMAPI Sur 1 900 000 euros, 430 000 euros pour le Personnel. Heureusement le SMGLP a payé ses dettes. Le remplacement des portes du Doigt avec une augmentation démoniaque de 350 000 euros à 892 000 euros, et nous pendant ce temps-là nous continuons à payer la taxe du SMAECA, du canal d'assèchement.

Page 51 : si le ratio du nombre d'années s'améliore, le montant de l'annuité augmente constamment et rapidement, le pourcentage de la dette dans les dépenses d'investissement explosent.

Page 59 : le nombre incroyable d'équivalent temps plein au conservatoire : 32.44, surtout des catégories A à 16h00 ou 20h00.

Page 73 : budget transport sur une précédente DM, nous avons repris la subvention d'exploitation qui existe encore sur le budget.

Pages 86 à 94 : vous avez discuté avec les services, de 12 291 809 euros d'investissement et vous avez inscrit 6 714 863 euros au budget principal 2024 ; il faudra renoncer à peu près à 50% des prévisions des services.

Conclusion : tous les voyants sont au rouge clignotant. La tentation serait grande de se dire que c'est le changement de DGS. Mais heureusement la Directrice Générale des Services n'y est pour rien et Monsieur HAUSSOULIER y a fait allusion. Il y avait des mauvais chiffres par avant. L'ancien DGS avait tellement essoré les dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2022 que le budget précédent était en trompe l'œil. Le budget dans l'austérité totale de l'ancienne direction Générale des Services n'était pas réaliste. Quoiqu'il en soit, ce budget 2023 reprend des valeurs plus justes, des valeurs réelles. Il confirme ce que j'annonce à chaque Conseil communautaire. La situation est critique pour de longues années. Il confirme ma vision cartésienne. Ce DOB confirme également le discours lunaire du Président lors des vœux de janvier, qui décrit une situation quasi idyllique. Ce DOB est la preuve d'une politique et d'une vision hors sol du Président. Madame la Directrice Générale des Services, si les résultats sont alarmants, ce n'est pas de votre faute, c'est à nous les élus de les rendre meilleurs. J'ai lu votre règlement intérieur pages 1 à 21. J'ai lu votre règlement budgétaire et financier pages 1 à 25. J'ai lu votre DOB, pages 1 à 94. Il est très détaillé et d'une grande limpidité à comprendre. Félicitations pour votre travail et félicitations à vos services.

Monsieur TONOLLI remercie les services et la Directrice Générale des Services pour le travail accompli et la clarté des documents présentés. Puis, il revient sur l'optimisme de l'exécutif lors de la présentation des projets 2024 en début d'année, et s'inscrit ainsi dans les propos tenus par Monsieur WALRAVE, à savoir qu'il est erroné de « faire croire que la situation financière s'améliore grâce à une gestion de bon père de famille ». Il argumente ensuite ses propos comme suit :

« En 2023, la situation financière de la CABS s'est dégradée encore. En effet, si les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1.4 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement ont elles augmentées de 3.2 millions d'euros. Cela a pour conséquence immédiate, une diminution de l'épargne de gestion de 1.6 millions d'euros. Alors, lorsqu'on ajoute les nouveaux emprunts inscrits en 2023 pour 4 millions d'euros, on conclut à une quasi disparition de notre épargne nette qui est tombée à 11 000 euros en 2023 contre 2 millions d'euros en 2022, même si on a bien compris les propos du Vice-Président aux finances, qu'il s'agissait-là d'une anomalie. Cette épargne nette est pourtant indispensable afin de dégager des marges de manœuvre nécessaires pour réaliser les investissements dont nous avons besoin. Bien que légèrement revalorisé en 2023, le fonds de roulement de notre collectivité reste faible, 840 000 euros. La conséquence de tout cela est que nous n'avons aucune capacité d'autofinancement pour mener les projets d'investissement pourtant indispensables en 2024. L'autre conséquence de cette augmentation beaucoup plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes de fonctionnement, est que l'on se rapproche du fameux effet de ciseau qui plongerait notre collectivité dans une situation inextricable.

Vous avez beau nous expliquer que ça va mieux, la situation est pourtant pire. Comment expliquer les dépenses de fonctionnement de près de 8 % en 2023 ? Il s'agit de l'augmentation la plus forte depuis le début de votre mandat. Alors que vous nous promettiez de maîtriser les dépenses, elles explosent et ce n'est pas du fait du Personnel, j'y reviendrai. La première raison : c'est l'augmentation de 12% des charges à caractère général : +1.4 millions d'euros. Alors, si l'inflation est en partie responsable de cette augmentation ce n'est pas l'unique raison. Le service de collecte et de traitement des déchets pèse à lui seul pour un déficit de 1.4 millions d'euros. Pourtant dans de très nombreuses collectivités ce service est excédentaire.

Les contingents et participations obligatoires augmentent de 25 % soit + 686 000 sans aucune explication dans les documents budgétaires présentés.

Enfin, la rubrique AUTRES DEPENSES augmente de 48%, soit + 508 000 euros, sans que là non plus, de réelles explications soient données dans les documents. Les dépenses liées au Personnel n'ont augmenté que de 4% soit 812 000 euros, malgré l'augmentation du point d'indice et du SMIC décidé par le gouvernement, et une part conséquente de cette augmentation est liée à l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires. La part du Personnel dans les dépenses de fonctionnement est d'ailleurs en diminution significative, même si elle reste de 49.3% comme le Vice-Président aux finances l'a souligné. Elle est passée en 1 an de 51.1 % à 49.3 %, ce qui est extrêmement important comme diminution. D'ailleurs, c'est le seul poste qui diminue. Au niveau Personnel, là aussi ça va mal. Il y a eu en 2023 : 7 démissions et 8 mutations, soit autant de départs volontaires que de départs en retraite. C'est dire que c'est attractif que de travailler pour la CABS et 1/3 des recrutements sont d'ailleurs contractuels.

Pour revenir au document budgétaire, je suis inquiet sur les propositions pour le Budget Principal. Le niveau de dette est extrêmement préoccupant. Malgré une baisse de l'encours de la dette en 2023, les annuités augmentent. La collectivité a consacré 6.8 millions d'euros au remboursement de sa dette, dont 2,5 millions d'euros d'intérêts. En raison du fameux effet de ciseaux, dont je parlais tout à l'heure, le ratio de désendettement s'est fortement dégradé, en passant à 13.5 années. C'est très préoccupant.

Parlons désormais des budgets annexes. Là, je dois dire que j'ai du mal à comprendre, j'ai du mal à comprendre que la régie de transport affiche un résultat d'exploitation largement positif : +787 000 euros ainsi qu'un résultat d'investissements tout aussi positif : + 486 000 euros. Pourtant, la moitié des bus était en panne le mois dernier avec un service largement dégradé. De là à croire qu'on utiliserait les taxes de transport prélevées sur les entreprises pour renflouer le budget général, il n'y a qu'un pas. J'ai également des difficultés à comprendre, pourquoi dans le budget annexe développement économique les dépenses de fonctionnement ont à ce point explosées en 2023. C'est tout de même très flou ce budget annexe. Mais comme disait Martine AUBRY lorsqu'elle évoquait le programme de François HOLLANDE, « quand c'est flou c'est qu'il y a un loup ».

Enfin, concernant les nouveaux projets d'investissement et de fonctionnement prévus cette année, plusieurs points m'interpellent. Tout d'abord, la démolition d'une ancienne école pour y construire une crèche. Je suppose qu'il s'agit là, de l'ancien centre de loisirs de Rouvroy à Abbeville. Je trouverai tout de même cela fort étonnant que la crèche déménage alors qu'une crèche privée est sur le point de s'installer à quelques dizaines de mètres de là avec l'appui de la collectivité.

Autre sujet : 3 millions d'euros sont inscrits en section fonctionnement pour la stratégie littorale. Serait-il possible d'avoir plus de détail ?

Enfin, le spectacle de Michel LEEB facturé 35 000 euros à la CABS, n'apparaît pas dans la liste des projets. S'agit-il d'un oubli ?

Vous l'aurez compris, nous sommes inquiets pour l'avenir des finances de notre collectivité mais pas seulement. Nous sommes inquiets pour les agents qui sont nombreux à souffrir. Nous sommes inquiets pour nos usagers car de nombreux services publics se dégradent. Nous sommes inquiets pour notre institution à laquelle au bout de 4 années d'exercice vous n'avez toujours pas donné de cap ni défini les compétences. Et enfin, nous sommes inquiets par les arbitrages que vous prônez dans ce contexte budgétaire très tendu car vos priorités ne semblent pas refléter les priorités de nos concitoyens. »

Monsieur DOVERGNE revient sur les propos du Président en préambule de la présentation du Président relatif au DOB. Il indique :

« Monsieur le Président, vous évoquez des projets ambitieux, moi je ne les vois pas. Vous évoquez pour cette nouvelle année une feuille de route. Cela fait 4 ans qu'on attend la feuille de route au niveau du territoire. Vous évoquez le soutien à la ruralité. Très bien. Moi à votre place, je me poserai quand même beaucoup de questions quand on sait que Hallencourt et Liercourt ont voulu sortir de la CABS. Vous n'avez pas soutenu les communes rurales.

Après le projet de territoire, une dépense inutile, vous évoquez le fait qu'une commune pourrait récupérer telle ou telle compétence. Donc ça veut dire qu'aujourd'hui, les compétences : c'est à la carte. Je trouve dommage le manque d'harmonisation sur le territoire. Mais ce n'est pas la faute des communes rurales. C'est de votre faute parce qu'en début de mandat vous auriez dû travailler correctement avec les communes rurales. C'est vraiment pour moi un échec.

Vous remerciez les agents de la collectivité. Moi je trouve ça très bien. Les soutenir par exemple en leur donnant la prime au pouvoir d'achat, c'est encore mieux. Il y a toujours les paroles et les actes.

Alors, j'entends aussi qu'il faudra faire des choix pour réduire la dette. Très bonne nouvelle. Et c'est ce qu'on a évoqué aussi lundi en Conseil municipal.

Vous évoquez la réorganisation des services. Je propose aussi que les Politiques puissent aussi montrer l'exemple. Aujourd'hui les Politiques ont des indemnités à la CABS, il faudra peut-être aussi faire des choix politiques.

Ensuite, vous évoquez, Monsieur le Vice-Président, la gratuité des bus. Pourquoi pas, une fois de temps en temps, une fois par semaine par exemple inciter les gens à prendre le bus en le rendant gratuit. En effet, les recettes sont infimes par rapport au budget de la collectivité. Je crois qu'on est aux alentours de 30 ou 50 000 euros de rentrée d'argent par an concernant les transports en commun.

Enfin, je vais être peut-être plus docile qu'Angelo sur le concert de Michel LEEB. Je connais les prestations des artistes. En effet, ça peut paraître exorbitant. J'aimerais surtout savoir, parce que c'est ça qui m'inquiète, le budget alloué pour les concerts du conservatoire.

Je suis vraiment inquiet pour l'avenir, comme de nombreux élus des communes rurales. Je me dis qu'il ne se passera rien avant 2026, et c'est regrettable. Depuis 2020, on entend beaucoup de communication, on dit qu'il va y avoir beaucoup de projets. Malheureusement, il ne se passe rien et c'est dommageable pour notre territoire, nos communes et pour Abbeville.

En réponse, le Président rappelle la réglementation en vigueur en matière d'évolution des compétences de la CABS, à savoir :

- Une reprise à la carte de la compétence voirie par les communes,
- Un vote solennel par toutes les communes de la reprise ou non de la compétence bâtiments scolaires.

Puis, il consent regretter ne pas avoir diligenter en tout début de mandat, un audit sur la période 2017/2020 de sorte à avoir une feuille de route, un éclairage sur l'héritage de la précédente mandature. Il ajoute « nous trainons depuis 2020, la situation financière actuelle, mise en lumière par la CRC ».

Le Conseil d'agglomération,

- Vu les dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,
- Vu l'avis du Bureau en date du 12 février 2024,
- Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire 2024 transmis à chaque membre du conseil d'agglomération,

- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des finances, sur les orientations budgétaires de la CABS,
- Considérant que ce rapport doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité permettant ainsi d'éclairer leur choix lors des votes des Budget Primitifs,

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2024, sur la base d'un rapport portant sur les budgets de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Prend acte des engagements pluriannuels déjà souscrits par la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Prend l'orientation :

- ✓ D'acter la fin de l'abondement par la CABS des 20% de l'enveloppe voirie ;
- ✓ D'acter la mise en place d'un Fonds ruralité, sur la base d'une enveloppe à hauteur de 200 000 € sur 2024 afin de venir soutenir des projets territoriaux structurant au sein des communes rurales ;
- ✓ D'acter la mise en place d'une ligne budgétaire dédiée à la compétence obligatoire « Eaux pluviales » ;

Prend acte de l'augmentation de certains produits de services suivants :

- ✓ Tarifs accès Aqu'Abb.
- ✓ Tarifs Ecole des Beaux-Arts.
- ✓ Tarifs entrées Conservatoire par leur modulation sur certains évènements artistiques.
- ✓ Tarifs transport.

Prend acte d'inscrire une somme de 600 000€ au budget d'investissement de la Régie Transport en vue de renouveler la flotte de bus. La régie travaille actuellement sur un PPI tenant compte du Schéma directeur des mobilités et qui sera soumis au moment du vote du budget.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2024 à 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 février 2024 à 18h30, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 janvier 2024, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	16 février 2024
Date d'affichage	12 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents*	56
Pouvoirs*	10
Votants*	65

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION

***Monsieur Stéphane HAUSSOULIER quitte la salle et donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION**

***Messieurs Rémy BOUTROY, Jean-Marie MACHAT et Dominique HENOCQUE quittent la salle.**

***Monsieur Michel TRENCART n'a pas voté.**

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON
M. Roland COLINET

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Michelle DELAGE donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN
M. Emmanuel DELAHAYE
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
M. Frédéric DELOHEN donne pouvoir à M. Philippe WALRAVE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION

Secrétaire de séance : Mme Maryse DUBOS

DEVELOPPEMENT DURABLE ET COLLECTE DES DECHETS

13) 2024.029 Evolution de la Redevance Spéciale pour les producteurs de déchets non dangereux publics ou privés non issus des ménages.

Monsieur TONOLLI interpelle le Président quant aux dépôts sauvages d'amiante constatés sur le territoire (ancienne décharge de Mareuil Caubert, le marais Saint Gilles...) depuis l'interdiction de dépôt des déchets amiantés à la déchèterie d'Abbeville. Il suggère la remise en place d'une collecte des déchets amiantés, même payante pour les usagers.

En réponse, Monsieur DEBRAY rappelle la réglementation contraignante en matière de collecte de l'amiante.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L541-1 à L541-50 du Code de l'environnement portant dispositions générales relatives à la prévention et à la gestion des déchets,
- Vu la délibération du 6 avril 2017 par laquelle le conseil communautaire a fixé le tarif de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (65 votants : 65 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUIRIE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER PATTE – L'ANGLÉT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION – DUVAL)

D'approuver la proposition d'utiliser le litrage pour la facturation.

D'approuver l'application d'une fréquence de collecte réglementaire pour chaque commune en prenant en compte la spécificité de Saint-Valéry-Sur-Somme et de Cayeux-Sur-Mer juillet et août.

D'approuver pour toute demande de passage supplémentaire, l'application d'un tarif majoré de 25% pour chaque flux ayant une facturation.

D'approuver la déduction de la Taxe d'Élevement des Ordures Ménagères (TEOM) N -1 sur les factures de l'année N.

D'approuver la révision des tarifs unitaires au 1er trimestre de l'année N.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 22 février 2024 à 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 février 2024 à 18h30, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 janvier 2024, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	16 février 2024
Date d'affichage	12 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents*	56
Pouvoirs*	10
Votants*	66

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – DORION

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON
M. Roland COLINET

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Michelle DELAGE donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN
M. Emmanuel DELAHAYE
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
M. Frédéric DELOHEN donne pouvoir à M. Philippe WALRAVE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION

Secrétaire de séance : Mme Maryse DUBOS

14) 2024.030 Définition de la prise en charge de conteneur aérien et conteneur enterré.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (66 votants : 66 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON BOURCERONDE – DORION – DUVAL)

D'approuver la proposition de prise en charge intégrale par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (CABS) du coût d'acquisition et d'installation des conteneurs aériens destinés à la pré collecte des déchets.

D'approuver la proposition pour ce qui concerne les demandes de conteneurs enterrés, de prise en charge par la CABS d'un montant équivalent au coût d'acquisition et d'installation d'un conteneur aérien standard. La différence de coût, le cas échéant, sera à la charge du demandeur.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

EAU – ASSAINISSEMENT

15) 2024.031 Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région d'Hallencourt (S.I.A.E.P).

Le Conseil d'agglomération,

- Vu la demande du 21 décembre 2023 par laquelle le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région d'Hallencourt (SIAEP), sollicite l'avis de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme sur les nouveaux statuts approuvés par le SIAEP et la nouvelle adresse du siège social du SIAEP d'Hallencourt,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Bernard DUQUESNE, Conseiller délégué à l'eau, l'assainissement collectif et non-collectif,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (66 votants : 66 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON BOURCERONDE – DORION – DUVAL)

D'accepter le changement de siège social du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable, celui-ci se situant désormais Place de l'Hôtel de Ville 80490 HALLENCOURT.

D'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région d'Hallencourt.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

16) 2024.032 Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie (SIEP).

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral 2020/006 du 14 janvier 2020 portant transformation du SIAEP de Picardie en syndicat mixte fermé à compter du 1^{er} janvier 2020 et extension de son périmètre,
- Considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme est membre du syndicat en représentation-substitution des communes d'Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Franleu, Lanchères, Mons-Boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont, et Vaudricourt,
- Vu la demande du 23 janvier 2024 par laquelle le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE demande à la communauté d'agglomération de la Baie de Somme de désigner douze délégués titulaires et douze délégués suppléants, suite à la modification de ses statuts,
- Vu le rapport de Bernard DUQUESNE, Conseiller délégué à L'eau, l'assainissement collectif et non-collectif,
- Considérant que conformément à l'article 5 des statuts du SIEP : « Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant désignés par le Conseil municipal de chaque Commune membre, et de douze délégués titulaires et douze délégués suppléants désignés par la CABS pour les 12 communes qu'elle représente,
- Considérant qu'il y a donc lieu de désigner douze délégués titulaires et douze délégués suppléants pour représenter la CABS au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie (SIEP),

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote à bulletin secret, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (66 votants : 66 pour)

Sur proposition du Président :

De désigner les douze délégués titulaires et douze délégués suppléants suivants pour représenter la CABS au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie (SIEP) :

ARREST	BOUCHARD Armel	PACQUES Davy
BOISMONT	LENNE Daniel	BRUANT Blandine
BRUTELLES	MAISON Françoise	JOSEPH Catherine
CAYEUX-SUR-MER	LECOMTE Jean-Paul	CREPIN Martine
ESTREBOEUF	MACHAT Jean-Marie	THBAUT Jean-Marc
FRANLEU	MARTEL Bertrand	DABOVALLE Arnod
LANCHERES	BLONDIN Jean-Yves	CLAIRE Joanne
MONS-BOUBERT	DELAHAYE Emmanuel	FRANCOIS Christian
PENDE	DUCROCQ Bernard	SAUVAGE Eliette
SAIGNEVILLE	GORRIEZ Jean	BEZOT Martine
SAINT-BLIMONT	MARQUE José	PRUVOT Adrien
VAUDRICOURT	HENOCQUE Dominique	HENOCQUE Jacques

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

17) 2024.033 Délégation de maîtrise d'ouvrage de la CABS à la commune de Condé-Folie pour étude diagnostic du réseau d'eaux pluviales.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- Vu la loi du 7 août 2015 modifiée portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République dite loi 'NOTRe',
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite loi 'engagement et proximité',
- Vu la convention cadre de délégation des compétences « Eau Potable » et « Assainissement Collectif » de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme à la commune de Condé-Folie signée le en date du 18 septembre 2020,
- Vu l'article R.2224-15 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes à mettre en place une surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité, d'une part, et une surveillance du milieu récepteur du rejet, d'autre part.
- Vu la demande de la commune de Condé-Folie en date du 19 janvier 2024 sollicitant la délégation de la compétence « gestion de eaux pluviales urbaines » pour la réalisation d'une étude diagnostic connexe à la compétence « Assainissement des eaux usées »,
- Vu le rapport de Bernard DUQUESNE, Conseiller délégué à L'eau, l'assainissement collectif et non-collectif,
- Considérant qu'un diagnostic du système de gestion des Eaux Usées (réseau + traitement) sur la commune de Condé-Folié est obligatoire,
- Considérant que le diagnostic du réseau Eaux Pluviales (EP) est indispensable en raison de connexions déjà identifiées entre les deux réseaux normalement séparatifs,
- Considérant l'assistance à maîtrise d'ouvrage apportée par l'AMEVA,
- Considérant le coût total du programme d'étude après consultation des bureaux d'étude de 94 716,75 € (coût d'AMO inclus),
- Considérant le coût du diagnostic du réseau EP de 37 238,63 € HT (coût d'AMO inclus),
- Considérant le montant global de l'aide financière apportée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie de 51 176 € HT (environ 54%), portant le reste à charge pour la CABS d'environ 17 130 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (66 votants : 66 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON BOURCERONDE – DORION – DUVAL)

De prendre acte de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) à la commune de Condé-Folie de l'étude diagnostic du réseau EP de la commune de Condé-Folie sur la base d'un cahier des charges proposé par l'AMEVA.

D'autoriser le Président à signer la convention entre la CABS et la commune de Condé-Folie établissant les modalités d'exécution de la délégation de la maîtrise d'ouvrage ainsi que la participation financière de la CABS estimée à 18 000 € HT,

D'inscrire cette somme au budget 2024.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

POINT INFORMATIF

Monsieur BLONDIN présente les modalités de l'action Hauts de France du 11 au 18 mars prochain.

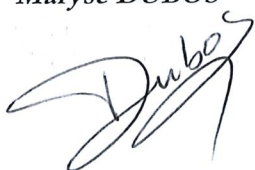
18) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil.

09/01/2024	2024.15	Demandes subventions DETR et DSIL pour le projet « Remplacement des menuiseries des salles de restaurant de la cantine Cyrille DEFACQUE » à ABBEVILLE
09/01/2024	2024.16	Demandes subventions DETR et DSIL pour le projet « Réfection toiture Zinc de la chaufferie de l'école des Beaux-Arts » à ABBEVILLE
09/01/2024	2024.17	Demandes subventions DETR et DSIL pour le projet « Réfection toiture et charpente de l'école des Beaux-Arts » à ABBEVILLE
09/01/2024	2024.18	Demandes subventions DETR et DSIL pour le projet « Remplacement de l'ensemble des menuiseries Affaires Scolaires et Enfance Jeunesse » à ABBEVILLE
09/01/2024	2024.19	Demandes subventions DETR et DSIL pour le projet « Création de cheminement piéton sécurisé à la cantine Saint-Gilles / CM17 » à ABBEVILLE
09/01/2024	2024.20	Demande subvention DETR pour les travaux « Rechargement massif en galets de la route Blanche » à CAYEUX-SUR-MER
09/01/2024	2024.21	Bail dérogatoire avec LA POSTE pour la location de 10 places de stationnement sur le parking VALEO
09/01/2024	2024.22	Demande subvention DETR pour le projet « Remplacement des portes à flot du Doigt » à ABBEVILLE
09/01/2024	2024.23	Demande subvention DSIL pour le projet « Aménagement de la rue de la division Leclerc » à LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
09/01/2024	2024.24	Demande subvention DSIL pour le projet « Réaménagement de la rue de la Gare » à ABBEVILLE
09/01/2024	2024.25	Demande subvention DSIL pour le projet « Démolition d'école désaffectée pour la construction d'une crèche d'accueil de jeunes enfants » à ABBEVILLE
09/01/2024	2024.26	Marché public de prestation de services pour une durée de 3 ans avec la SARL VESTA à LILLE portant sur le marché « Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de moyen séjour et de l'aire d'accueil de grand passage de la CABS »
10/01/2024	2024.27	Bail dérogatoire avec le groupe LACT'UNION pour la location de 10 places de stationnement sur le parking VALEO
10/01/2024	2024.28	Convention relative à la mise en place d'une Projet Educatif Territorial avec un plan mercredi soutenu par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme et la caisse d'allocations familiales de la Somme

11/01/2024	2024.29	Contrat de location d'un véhicule KARSAN e-ATAK avec la société HCL HERVOUET CORPORATE LEASE correspondant au besoin de la régie Transports
15/01/2024	2024.30	Demande subvention DSIL pour le projet « Création d'aménagement de sécurité sur RD 173 » à LIMEUX
15/01/2024	2024.31	Demande subvention DSIL pour le projet « Création d'aménagement de sécurité sur RD 80 » à FRANLEU
15/01/2024	2024.32	Demande subvention DETR pour le projet « Création d'aménagement de sécurité sur RD 3 » à FONTAINE SUR SOMME
16/01/2024	2024.33	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain
16/01/2024	2024.34	Grille tarifaire OT
19/01/2024	2024.35	Mise à disposition, à titre gratuit, à l'association ROCK MARIN'S un local dans l'ancienne maison de gardien du site ex Point P à BOISMONT
23/01/2024	2024.36	Avenant n° 2 au marché « Fourniture et livraison de denrées alimentaires et de boissons issues de l'agriculture conventionnelle, biologique ou raisonnée pour la CABS Lot 2 – Lot 7 et Lot 18 », validant un nouveau bordereau de prix unitaires
23/01/2024	2024.37	Avenant n° 2 au marché « Fourniture et livraison de denrées alimentaires et de boissons issues de l'agriculture conventionnelle, biologique ou raisonnée pour la CABS Lot 3 et Lot 17 », validant un nouveau bordereau de prix unitaires
24/01/2024	2024.38	Demande de subvention vu l'appel à projets Aides aux Communes et aux Territoires ACTes de la Région Hauts-de-France pour « Création d'aménagement de sécurité sur RD 3, Commune de Fontaine sur Somme »
24/01/2024	2024.39	Demande de subvention vu l'appel à projets Aides aux Communes et aux Territoires ACTes de la Région Hauts-de-France pour « Création d'aménagement sur RD 80, Commune de Franleu »
24/01/2024	2024.40	Demande de subvention vu l'appel à projets Aides aux Communes et aux Territoires ACTes de la Région Hauts-de-France pour « Création d'aménagement de sécurité sur RD 173, Commune de Limeux »
29/01/2024	2024.41	Demande de subvention de 7 103 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France, pour l'année 2024, afin de financer en partie le poste d'adulte relais médiateur santé Espérance.
29/01/2024	2024.42	Demande de subvention de 7 103 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France, pour l'année 2024, afin de financer en partie le poste d'adulte relais médiateur santé Soleil Levant.
31/01/2024	2024.43	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain.
06/02/2024	2024.44	Avenant à la régie de recettes prolongée pour le paiement des cantines et garderies – modification adresse
06/02/2024	2024.45	Marché 2024/01 portant sur le marché « Travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la CABS – Accord cadre mono attributaire à bons de commandes avec secteurs géographiques » avec les entreprises : EUROVIA PICARDIE et SAS COLAS FRANCE ETABLISSEMENT D'AMIENS
06/02/2024	2024.46	Marché 2024/02 portant sur le marché « Missions de maîtrise d'œuvre portant sur des travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la CABS – Accord cadre mono attributaire avec lots géographiques » avec les entreprises : LATITUDES et SARL V3D CONCEPT

Fin de la séance à 21h32.

La Secrétaire de séance
Maryse DUBOS



Le Président de la C.A.B.S
Pascal DEMARTHE

